

preuve comme elle devrait l'être. Si le Gouvernement acceptait ma demande, la tâche du comité serait énormément allégée à la prochaine session.

L'honorable M. MURDOCK: Honorables sénateurs...

L'honorable M. DANDURAND: Si mon honorable ami veut bien le permettre? Je désire faire observer que nous n'avons pas de certitude touchant la décision que prendra le comité à la prochaine session, s'il est nommé de nouveau.

Le très honorable M. MEIGHEN: C'est tout à fait exact.

L'honorable M. DANDURAND: Le comité peut décider qu'il y a lieu de faire analyser certaines parties des témoignages par des ingénieurs et des comptables de l'extérieur. En tout cas, il faudrait que le comité pose certains principes d'ordre général afin de diriger le travail des spécialistes. On s'attend que le Parlement sera prorogé avant minuit. Ce problème ferroviaire est si compliqué que je doute sérieusement qu'il soit possible pour nous dans le court espace de temps à notre disposition, d'établir les directives d'après lesquelles les experts pourraient accomplir leur tâche. En sus de cela, quoi que le comité ait entendu un grand nombre de témoignages, il décidera peut-être qu'il est nécessaire d'y ajouter encore lors de la prochaine session. A mon avis, voilà autant de motifs de nous abstenir de demander au ministère, à cette étape de l'enquête, la nomination d'ingénieurs et de comptables de l'extérieur afin de continuer le travail commencé par notre comité; de fait, voilà ce que signifie la proposition. Il est nécessaire selon moi que nous poursuivions notre étude du problème ferroviaire à la prochaine session afin de nous rendre justice à nous-mêmes et au Sénat en général; j'espère que le comité sera nommé de nouveau.

L'honorable JAMES MURDOCK: Je regrette sincèrement, je le répète, que l'on ne m'ait pas informé de la dernière séance du comité spécial quoique, je dois le dire en toute justice, je savais qu'une réunion du comité serait convoquée à la hâte. J'étais absent. Etant donné les observations que l'on a faites, il n'est que juste de consigner au hansard les faits que nous discutons à cette heure. Lorsque cette enquête fut commencée, nous avons entendu de la bouche de notre honorable ami de Montarville (l'honorable sénateur Beau-bien)...

L'honorable M. DANDURAND: J'espère que mon honorable ami s'abstiendra d'entamer une discussion très détaillée de la ques-

tion en ce moment; il doit se borner à débattre le sujet en discussion.

L'honorable M. MURDOCK: Je vais tâcher de le faire. Nous avons entendu dire que l'unification était inévitable. Et le premier témoin qui a comparu devant le comité a entrepris d'établir qu'elle était inévitable...

L'honorable M. BEAUBIEN: J'en appelle à la décision de Son Honneur le président. Tous les honorables sénateurs doivent être traités de la même façon. Mon honorable ami a eu l'obligeance de me rappeler à l'ordre et, puisque l'on m'a empêché de discuter les témoignages rendus devant le comité, j'espère qu'il voudra bien se conformer à la même décision.

L'honorable M. MURDOCK: Je vais m'y conformer. Mon honorable ami a proposé que nous recommandions au ministère de retenir les services d'une société d'experts, lesquels devront faire enquête sur les divers aspects du problème durant l'intersession.

L'honorable M. BEAUBIEN: Du tout.

L'honorable M. MURDOCK: De quelle source cette proposition provient-elle?

Le très honorable M. MEIGHEN: Elle ne provient d'aucune source.

L'honorable M. MURDOCK: Voilà ce qu'a déclaré mon honorable ami.

L'honorable M. BEAUBIEN: Non.

L'honorable M. MURDOCK: Le compte rendu établira, je crois que mon honorable ami a proposé de demander au ministère de retenir les services d'une société de comptables et d'ingénieurs afin de faire enquête sur la situation de nos deux réseaux de chemin de fer et de l'analyser. Est-ce bien cela?

L'honorable M. CALDER: Mon honorable ami me permet-il de prendre la parole? La suggestion a été faite tout d'abord par sir Edward Beatty...

L'honorable M. MURDOCK: J'allais le dire et je suis heureux que mon honorable ami l'ait fait.

L'honorable M. CALDER: Voici la situation en face de laquelle nous nous trouvons: Nous avons deux séries de témoignages qui étaient contradictoires.

L'honorable M. MURDOCK: Voilà tout ce que j'essayais de dire. Sir Edward Beatty a fait cette suggestion comme une réflexion tardive la dernière fois qu'il a déposé devant le comité. Je voulais faire consigner au hansard la source d'où provenait cette proposition.